



Conseil municipal du lundi **26 octobre** 2020

séance publique à la mairie | Convoqué le 19 octobre 2020 | début de séance à 20:00

COMPTE-RENDU

Présents (7) : Mmes Régine DELUCA, Annabelle TAIX [aT] et Nathalie UBAUD, MM. Emmanuel GHIOTTI, Romain NOEL (secrétaire de séance), Bernard RENOY et Alexandre BORRELLY [aB]

Excusés (4) : MM. Guy ALBRAND [gA] (proc.[aT]), Jean-Claude GILLON (proc.[bR]), Michel PHILIP (proc.[eG]), Yannick BOYER

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de note pour complément.

1. Personnel : mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ouvre la possibilité de modifier le régime indemnitaire des agents territoriaux.

Ce nouveau régime indemnitaire est composée de deux éléments : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) complétée par un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Maire propose à l'assemblée, de délibérer sur le régime indemnitaire afin de prendre en compte l'évolution réglementaire.

✓ Vote (10 pour)

2. Personnel : mise en place du Compte Epargne Temps

Le maire demande au conseil municipal de délibérer au sujet de la mise en place d'un CET pour les employés communaux titulaires contractuels. Le principe du compte épargne temps (CET) : permettre aux employés d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes qu'il y a affectées.

✓ Vote (10 pour)

3. Personnel : renouvellement de l'assurance statutaire pour 2021

L'assurance couvrant les risques statutaires (en cas de maladie ou d'accident) pour le personnel communal arrive à échéance ce 31/12/2020, le maire demande au conseil municipal de délibérer concernant son renouvellement pour l'année 2021.

✓ Vote (10 pour)

4. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable

Les services de l'État ont rendu aux communes comme chaque année le « RPQS eau potable ». Ce rapport a été transmis aux membres du conseil municipal pour lecture en amont de la réunion du jour. Il est également disponible en mairie pour lecture par les administrés de la commune. Le maire demande au conseil municipal d'approuver ce rapport.

✓ Vote (10 pour)

5. Vote concernant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes

La communauté de communes SPVA demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre un transfert de la compétence PLUi à la CCSPVA, sachant que le conseil communautaire de la CCSPVA s'est prononcé quant à lui contre ce transfert à l'unanimité des membres présents et représentés.

✓ Vote (10 contre)

6. Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale sur base de recouvrements impossibles (trop petites sommes et un impayé irrécouvrable) le maire demande au conseil municipal de valider l'admission en non-valeur de la somme de 54,69€ sur le budget « eau ».

✓ Vote (10 pour)

7. Subvention coopérative scolaire

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir verser une subvention à la coopérative scolaire comme chaque année; le montant de cette subvention est géré par l'institutrice selon les besoins (matériels, intervenants...). Le conseil municipal propose de reverser la même somme que l'an dernier, à savoir 1 500€.

✓ Vote (10 pour)

8. Echanges Tourniaires (frais de géomètre et prix)

Au vu des surfaces échangées : parcelle A475 entière plus bande de 3m de la parcelle A804, M. OLIVA Eric et Mme TOURNIAIRE Claudie demandent que l'intégralité des frais de géomètre soit prise en charge par la commune.

Le montant du prix de l'échange est fixé à 630€ par le conseil municipal, un géomètre va être désigné.

Il est en outre décidé de demander une enquête publique de déclassement de la bande de voirie située entre la maison de Mme TOURNIAIRE Chantal et la parcelle A128 qui est sienne afin de réaliser un échange ultérieurement.

✓ Vote (10 pour)

9. Signature convention avec ENEDIS

Pour renforcer le réseau et déplacer les fils électriques enterrés en mitoyenneté des parcelles A114 et A115 aux Tourniaires, le conseil municipal est sollicité par ENEDIS afin d'accorder une convention de passage pour contourner les parcelles par l'est en bordure de voie communale. Le maire demande au conseil municipal de délibérer concernant cette convention de passage.

✓ Vote (10 pour)

10. Noël écoles et 3ème âge

La commission Ecole/Petite enfance et Aide sociale qui s'est réunie ce 19 octobre 2020 propose :

- 1) Pour les enfants de la crèche au CM2 scolarisés sur Venterol : don d'un bon d'achat pour un cadeau de Noël d'un montant de 35€ (+5€ max de complément par les parents). Ce montant est le même pour les enfants de Piégut. Il est offert en plus un sac goûter (chocolats, brioche, fruits...). 21 enfants = 735€ (hors goûter).
- 2) Suite au CoVid, le spectacle de fin d'année doit être réservé aux enfants et effectué aux heures de classe. Il est proposé de faire venir un conteur pour ce spectacle, le coût est d'environ 700€ à partager avec Piégut,
- 3) Proposition de faire un cadeau de Noël aux aînés de la commune (plus de 75 ans), 22 personnes au total. Cadeau d'une valeur approximative de 20€ soit 440€ environ.

✓ Vote (10 pour)

11. Signature d'une convention pour l'intervenant musique à l'école de Piégut

La mairie de Piégut a engagé un intervenant musique pour 18 séances (année 2020/2021) : le coût est de 40€/heure soit 80€ par séance plus 7€ de frais de déplacement. Soit 1.566€ au total pour les 2 communes réunies.

La commune de Piégut demande au conseil municipal son accord pour participation au prorata du nombre d'élèves de Venterol scolarisés à l'école de Piégut.

✓ Vote (10 pour)

12. Signature de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 05

Le maire expose que la vérification du bon fonctionnement des poteaux d'incendie (bornes) est à charge des communes depuis 2015 mais le SDIS s'en est toujours occupé gratuitement (débit, pression, volume).

La gratuité a eu son temps, il nous faut maintenant désigner un prestataire payant pour effectuer ces vérifications (SDIS05 ou autre au choix). Nous disposons de 8 poteaux qui doivent être vérifiés annuellement.

Le conseil municipal délibère pour signer la convention (valable 3 ans) avec le SDIS05 qui connaît déjà bien ces poteaux, le coût est de 32€/poteau pour 3 ans soit 8€/poteau par an (64€/an pour l'ensemble).

✓ Vote (10 pour)

13. Tarif eau pour les compteurs non relevés et compteurs en panne

Comme chaque année, certains compteurs sont impossibles à relever (propriétaire ou locataire absent et n'ayant pas répondu à nos demandes) ou en panne, mais il nous faut cependant facturer l'eau et transmettre les chiffres à la CCSPVA qui se base sur ces derniers pour facturer l'assainissement.

Le maire propose au conseil municipal de reprendre à l'identique la consommation de l'an dernier. Au cas où le relevé n'a pas pu se faire deux ans de suite au moins il sera facturé 30m³ par habitant connu utilisant l'eau passant par ce compteur (montant moyen bas de consommation nationale en eau potable). De nouveaux compteurs ont été achetés pour remplacer ceux qui sont défectueux. Si deux ans consécutifs sans relevé, se baser sur la consommation moyenne nationale à savoir 30m³/an et par habitant (60m³ pour un couple, 90m³ si 3 personnes, etc.).

✓ Vote (10 pour)

14. Bail rural avec Messieurs UBAUD

Messieurs UBAUD Louis et Romain demandent que la convention d'herbage qui leur a été proposée lors du conseil municipal du 28 septembre soit remplacée par un bail à ferme. Un bail est proposé sur base du modèle simplifié fourni par la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et le montant facturé doit être compris entre les minima et maxima fixés par arrêté préfectoral 2020-274-003 du 30/09/2020. L'indice de référence est 105,33, révisé annuellement. Il porte sur 3 parcelles pour une surface cultivée totale de 1ha 29a 57ca.

Le conseil municipal décide de fixer le montant du bail à une valeur médiane, à savoir 100€/ha, en cohérence à ce qui est déjà fait par ailleurs sur la commune.

✓ Vote (10 pour)

15. Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance hors EPCI

[gA] a suggéré lors du conseil municipal du 28 septembre que la commune adhère au SMAVD hors EPCI (établissement public de coopération intercommunale) afin d'augmenter le nombre de nos représentants (ou votes par procuration) auprès du SMAVD. Le coût est de 0,10€/habitant (?).

✓ Vote (10 pour)

16. Installation de point(s) lumineux aux Bôles

Afin de sécuriser la circulation des enfants sur la section de route départementale entre les maisons situées au nord de la RD4 aux Bôles et l'abribus face au garage municipal, il est proposé d'implanter 2 candélabres sur ce tronçon de voie. Afin de limiter les travaux au niveau de la voirie il est proposé d'implanter des candélabres photovoltaïques/led. Un premier devis est de 88€/mois pendant 6 ans par candélabre auprès d'Everlum (l'efficacité de ces derniers va être mesurée) qui en a déjà vendu 6 à la commune, d'autres devis vont être demandés.

✓ Vote (10 pour)

17. Questions diverses

- ✓ ADN (adressage, dénomination, numérotation) : les plans ont été tracés selon les références géographiques fournies par La Poste sous un format qui convient à La Poste, ils vont être expliqués aux personnes qui se sont proposées pour travailler sur la dénomination. Une réunion d'information va être faite avec eux mercredi soir 28/10 pour leur expliquer la procédure. Réponse attendue sous 1 mois maximum. NB: Les frais qui seront facturés en 2020 n'ont pas été prévus au budget, il faut prévoir une décision modificative lors du prochain conseil municipal.
- ✓ Zones de stationnement aux Tourniaires, Blanchet et Périers : la commission travaux/voirie s'est réunie sur le terrain le 19 octobre, il est proposé d'entreprendre rapidement la réalisation de la zone aux Périers et aux Blanchets (partie le long de la rue en créneau) ainsi que le marquage au sol aux Tourniaires.
- ✓ [aT] demande des explications concernant les modalités d'attribution du lot d'affouage n°20.
- ✓ [aB] parle du débit d'eau de la maison de M. PONCET qui a semble-t-il remis en cause le compromis de vente.
- ✓ [aB] pose la question de la cérémonie du 11 novembre, sera-t-il organisé cette année ? Tout dépendra des mesures et arrêtés préfectoraux en vigueur à cette date.
- ✓ Damien GRANJON (public) est autorisé à poser une question au conseil municipal pour savoir si l'implantation d'une centrale solaire avait été envisagée sur la commune. Il est répondu que oui mais que les contraintes budgétaires et de transfert de compétences avec la CCSPVA ont contraint à l'abandon du projet.

Fin de séance à 21:45